

N° d'entreprise :

Raison sociale :

Annexe IS - Données collaborateur

Une copie est à conserver par l'employeur

(A compléter uniquement pour le personnel soumis à l'impôt à la source ainsi que pour les personnes domiciliées en France)

1. Informations concernant le travailleur-se imposé-e à la source

Sexe	masculin	féminin	*Autre activité lucrative	oui	non
Nom			<u>Si oui :</u> Depuis le		
Prénom			Employeur(s)		
Etat civil			Canton		
Depuis le			Pays		
<u>Activité dans l'entreprise :</u>			Taux d'activité total chez les autres employeurs :		
Type d'activité	accessoire	principale		variable ou inconnu	
Taux d'activité	fixe	variable	<u>Pour personnel frontalier :</u>		
			Attestation de résidence fiscale	oui	non

2. Informations concernant le conjoint du travailleur-se imposé-e à la source

Sexe	masculin	féminin	*Activité lucrative	oui	non
N° AVS	756.		Depuis le		
Nom			<u>Si oui :</u>		
Prénom			Employeur		
Pays de domicile			Canton		
Date de naissance			Pays		
Nationalité(s)					
Titre de séjour					

*Activité lucrative ou revenu acquis en compensation (chômage, indémnités perte de gain, rente AVS/AI)

3. Barème pour travailleur-se imposé-e à la source

Cocher le barème correspondant à la situation du collaborateur et noter le nombre d'enfants pour lesquels une allocation familiale entière ou différentielle est ou va être octroyée par une caisse Suisse.

Barème	Nbre d'enfant	Situation familiale
A	0	Personne seule (célibataire, séparée, divorcée ou veuve) sans enfant ou ne vivant pas en ménage commun avec ses enfants ou des personnes nécessiteuses.
A		Personne seule ne faisant pas ménage commun avec ses enfants. Ce barème n'est applicable que sur autorisation de la Section impôt à la source du canton de référence.
B		Couple marié dont seul l'un des conjoints exerce une activité lucrative.
C		Couple marié dont les deux conjoints exercent simultanément une activité lucrative.
H		Ce barème s'applique aux personnes célibataires, séparées, divorcées, veuves, vivant en ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses, dont elles assument l'essentiel de l'entretien. Seuls les enfants pour lesquels le contribuable bénéficie d'allocations familiales versées par une caisse suisse peuvent être pris en considération dans ce barème.

Par sa signature, l'employé-e atteste que les informations fournies ci-dessus sont exactes et s'engage à informer immédiatement son employeur de tous changements de sa situation personnelle (état civil, décès, naissance, déménagement, activités professionnelles, etc)

Lieu et date :

Signature :

Fédération vaudoise des entrepreneurs - Société coopérative, Route Ignace Paderewski 2, Case postale, 1131 Tolochenaz

T +41 21 632 10 00 / F +41 21 632 10 09 - www.fve.ch

